

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

Depuis le 27 décembre 2001, la nouvelle Ville de Saint-Hyacinthe est issue du regroupement de la Ville de Saint-Hyacinthe et de ses banlieues (Saint-Thomas-d'Aquin, Sainte-Rosalie Ville et Paroisse, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur et Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe) suite à l'adoption du Décret numéro 1480-2001. Ce regroupement municipal nécessite un repositionnement de la nouvelle Ville de Saint-Hyacinthe face à l'aménagement et au développement du territoire. C'est dans ce contexte qu'a débuté au printemps 2008 le processus de refonte du **premier plan** et de la **première réglementation d'urbanisme** de la **nouvelle Ville de Saint-Hyacinthe**.

Afin d'assurer le suivi de la réalisation du mandat de refonte, un **accompagnement** continu est effectué avec les fonctionnaires municipaux. Ceux-ci ont été interpellés dans toutes les étapes de réalisation du nouveau Plan d'urbanisme et ce, en étroite collaboration avec le **Conseil municipal** de Saint-Hyacinthe, qui a été sollicité lors des étapes les plus stratégiques.

L'analyse du contexte de développement démontre que les préoccupations majeures de la Ville de Saint-Hyacinthe s'inscrivent en lien avec les notions de **positionnement stratégique**, de **qualité de vie** ainsi que de **protection de l'environnement** et de la ressource naturelle. Cette approche permet à la Ville de révéler la nouvelle vision de l'avenir de son développement à l'ensemble de la population.

Le présent **Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe** est structuré de la façon suivante :

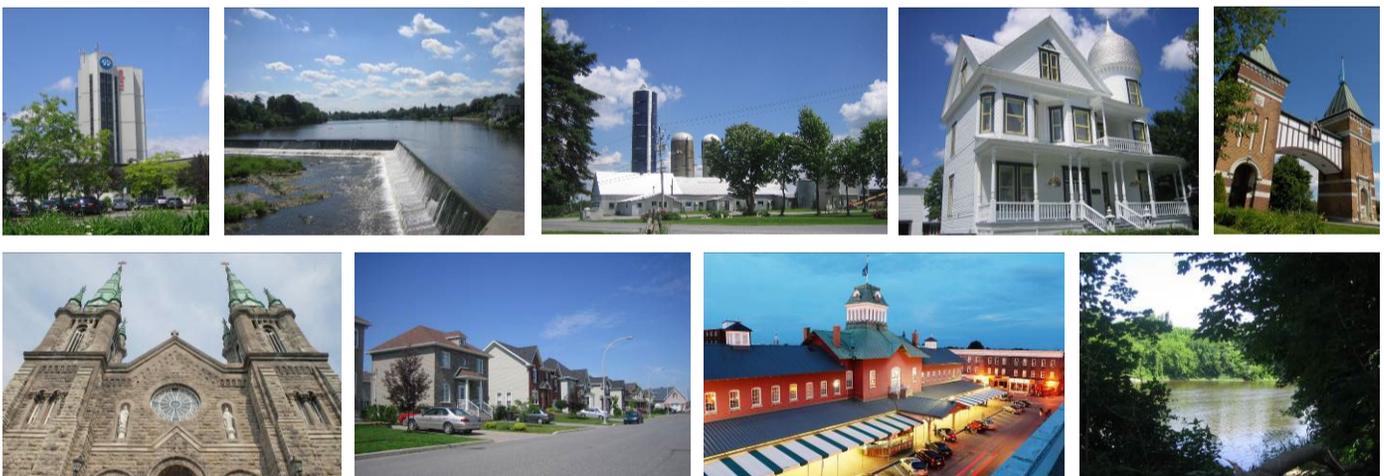
- Les dispositions administratives.
- Le contexte de planification présente la Ville de Saint-Hyacinthe dans son ensemble, traite de l'historique du développement et des éléments structurants du territoire.
- La lecture du milieu dresse d'abord le profil de la population et du cadre bâti de l'ensemble de la Ville. L'analyse est également présentée dans une perspective sectorielle et comparative. La caractérisation des milieux de vie, des secteurs à vocation économique et des composantes identitaires et structurantes permet de compléter le portrait du territoire et de dégager les principaux enjeux.
- Les grandes orientations, les objectifs et les moyens de mise en œuvre expriment une volonté d'action et visent à répondre aux enjeux identifiés précédemment.
- Le concept d'organisation spatiale présente les orientations et objectifs préconisés par la Ville en relation avec la structuration du territoire.
- La délimitation des aires d'affectation du sol et des densités d'occupation traduit le concept d'aménagement général de la Ville et permet de spécifier la compatibilité des usages par aire d'affectation.

- Les dispositions particulières et les outils de mise en œuvre à l'égard des secteurs spécifiques, des territoires d'intérêt et des sites de contraintes identifient les instruments et les balises à préconiser afin de garantir l'atteinte des objectifs et des valeurs du Plan d'urbanisme.
- Le plan d'action présente la mise en œuvre des différents moyens ciblés en lien avec les orientations et objectifs et identifie les intervenants concernés ainsi que l'échéancier de réalisation prévu.

La création de la nouvelle Ville de Saint-Hyacinthe vient donner une **nouvelle dimension** à l'aménagement et au développement municipal. En effet, le regroupement des territoires et des forces vives de Saint-Hyacinthe, Saint-Thomas-d'Aquin, Sainte-Rosalie Ville et Paroisse, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur et Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe offre une nouvelle **opportunité** quant à la redéfinition des outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme de la nouvelle Ville de Saint-Hyacinthe.

La refonte du premier Plan d'urbanisme de la nouvelle Ville de Saint-Hyacinthe représente la **première étape** dans la redéfinition des outils d'aménagement et de développement.

En lien avec la présence de six anciennes municipalités constituantes, le Plan d'urbanisme de la nouvelle Ville de Saint-Hyacinthe se veut donc une mise à jour des outils d'urbanisme de ces territoires, tout en répondant à l'exigence légale d'assurer la **conformité** avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité Régionale de Comté des Maskoutains entré en vigueur le 18 septembre 2003.



Sources : 1. Plania, 2. Plania, 3. Plania, 4. Plania, 5. Patrick Deslandes, 6. Patrick Deslandes, 7. Plania, 8. Patrick Deslandes, 9. Plania